

Guerres des Vendéens et des
Chouans contre la République
française ou Annales des
départemens de l'Ouest
pendant ces [...]

Savary, Jean Julien Michel. Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française ou Annales des départemens de l'Ouest pendant ces guerres... ([Reprod.]) par un officier supérieur des armées de la République habitant dans la Vendée avant les troubles. 1824-1827.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

L'administration de la Sarthe s'empresse aussi de rendre compte de cette journée à ses administrés. En voici un extrait :

« Les armées de l'Ouest et des côtes de Brest s'avançaient sur la route de la Flèche. Le 12, sur les dix heures du matin, une canonnade se fait entendre et se prolonge jusque sur les quatre heures du soir. L'épouvante s'empare des femmes et des malades des brigands qui crient à la déroute, et disposent précipitamment leurs chariots pour partir. L'attaque recommence dans la nuit, et à sept heures du matin, l'avant-garde de l'armée de Mayence et le corps d'armée entrent dans la ville. Les républicains se déploient sur la place des halles, tandis que les troupes d'élite des rebelles voulaient encore tenir sur la place de l'Éperon. Là, s'engage un combat sanglant au fusil et à la baïonnette, dans lequel les brigands ont été écrasés. Les places et les rues étaient encombrées de cadavres. Beaucoup de canons, de caissons, de bagages, beaucoup de prisonniers de tout sexe, sont le fruit de cette journée. »

§ III. Anecdotes relatives à quelques vendéennes. — Réflexions sur les histoires de la Vendée.

On a parlé diversement, dans le temps et depuis, d'une jeune personne sauvée au Mans par les soins du général Marceau. Je pourrais citer un grand nombre de traits de cette nature dans ces journées de fureurs et de carnage. Je me bornerai au récit suivant, extrait des mémoires inédits de l'adjudant-général Savary, chargé alors des fonctions de chef d'état-major.

« Pendant que Kleber pénétrait dans le Mans avec sa division et achevait d'en chasser le reste des Vendéens, j'étais avec le général Marceau et le représentant Prieur, à la tête de la colonne de Cherbourg, sur la Chaussée de Pont-Lieu au Mans. A l'extrémité de cette chaussée, j'aperçois sur la droite quatre femmes environnées d'un groupe de grenadiers. Craignant qu'elles ne fussent insultées, je m'adresse à Prieur : Ton intention, lui dis-je, n'est sans doute pas que ces femmes restent exposées aux outrages de la troupe qui nous suit ; je vais pourvoir à leur sûreté. Oui, tu feras bien, répondit Prieur... Je m'avance vers les grenadiers ; je leur parle ; un passage s'ouvre, j'arrive, c'était une mère (madame Boguais d'Angers) et ses trois filles ; je les invite à me suivre ; je les conduis à travers la colonne jusqu'à Pont-Lieu où je les dépose dans une maison, sous la responsabilité d'un officier qui s'y trouvait.

» L'aînée de ces demoiselles épousa, quelques mois après, à Châteaubriand, M. Fromental, son second libérateur, qui depuis a racheté une grande partie des biens de la famille, mais à qui il a manqué d'être noble pour en recevoir un bon accueil.

» La grande rue qui conduit à la place des halles était encombrée de cadavres, parmi lesquels il était aisé de distinguer, à leur habit, un plus grand nombre de républicains que de Vendéens. La façade des maisons était entièrement dégradée par la mitraille lancée pendant la nuit pour faire taire le feu qui partait des fenêtres.

» Les environs du logement de Kleber et Marceau me semblaient déserts, toutes les portes des maisons étaient soigneusement fermées. J'aperçois dans une rue voisine une jeune personne seule ; l'effroi se peignait dans toute son attitude ; je l'aborde, je lui demande d'où elle est, elle me répond, d'une voix tremblante, qu'elle est de la Châtaigneraie ; je frappe à une porte cochère tout près de là ; une femme

vient ouvrir : Je vous confie, lui dis-je, cette jeune personne, vous m'en répondrez. La jeune personne est accueillie, et je rentre à l'état-major.

« Peu de temps avant notre départ, une autre scène se présente. J'étais dans la cour, attendant l'instant de monter à cheval, pour rejoindre la colonne sur la route de Laval, lorsque deux grenadiers arrivent, conduisant avec eux une autre jeune personne qu'ils avaient rencontrée sur cette route. Je lui fais quelques questions auxquelles elle répond sans hésiter et d'un air assuré. Grenadiers, dis-je alors, je m'en charge; retournez à votre poste.... J'appris bientôt qu'elle était de Montfaucon, et qu'elle s'appelait mademoiselle Desmesliers. Elle ajouta qu'elle avait perdu sa mère et son frère sur la route; qu'elle croyait qu'ils avaient péri; qu'elle ne voulait pas leur survivre, et qu'elle demandait à être fusillée. Je tâchai de la rassurer en lui faisant espérer qu'elle retrouverait ses parens, mais elle persistait dans sa résolution. Songez donc, lui dis-je, à la douleur qu'éprouvera votre mère, en apprenant que vous avez refusé de conserver vos jours pour sa consolation.... A ces mots, j'aperçus quelque changement dans ses idées. Nous n'avons pas de temps à perdre, ajoutai-je; nous allons partir, consentez à monter dans ce cabriolet; un officier, dont je vous réponds, accompagnera la voiture, vous serez seule; vous serez libre, et j'espère que nous retrouverons ceux que vous croyez perdus. Je voudrais, me dit-elle alors, aller chercher un paquet que j'ai laissé dans une maison de la ville. Soit, lui répondis-je; on vous conduira où vous le désirez. Je chargeai aussitôt l'adjoint Nicolle, qui m'était attaché, d'accompagner la voiture dans la ville, de la conduire ensuite au logement où nous devions arriver dans la soirée, et de faire donner à notre voyageuse une chambre particulière, en gardant le secret.

» On sera peut-être étonné qu'il se soit trouvé là un cabriolet tout prêt à ma disposition et qu'il ne soit pas question de Marceau et de Kleber dans cette affaire.

» Le cabriolet appartenait à Marceau; c'était la seule voiture de l'état-major, dont personne ne se servait et qui n'avait d'autre destination que de procurer quelque secours, en cas d'accident.

» Quant aux généraux Kleber et Marceau, il eût été à craindre de les compromettre en leur donnant connaissance, au Mans même, près des représentans, de ce qui se passait sans leur autorisation. Ce ne fut que le soir qu'ils en furent instruits et qu'ils virent pour la première fois mademoiselle Desmesliers, au sort de laquelle ils prirent tout l'intérêt qu'elle méritait. *Jamais, dit Kleber dans ses mémoires, on ne vit de femme ni plus jolie, ni mieux faite, et, sous tous les rapports, plus intéressante. Elle avait à peine dix-huit ans, et se disait de Montfaucon.*

» Mademoiselle Desmesliers fut conduite ainsi à Laval, où on lui chercha un refuge que l'on croyait assuré, chez une femme qui promit de lui prodiguer tous ses soins. Marceau s'empressa de l'aller visiter dans cet asile; mais malheureusement le lendemain de notre départ, l'autorité enjoignit aux habitans de faire la déclaration des étrangers qui restaient dans la ville, et fit faire des visites domiciliaires auxquelles mademoiselle Desmesliers ne put échapper; elle ne chercha à déguiser ni son nom, ni ceux de ses libérateurs. Elle périt, et l'on instruisait contre les généraux une procédure qui eût pu leur devenir fatale, si elle n'eût été communiquée au représentant Bourbotte qu'une indisposition retint quelques jours à Laval et qui s'empara des procès-verbaux rédigés en conséquence. Il nous apprit ces détails en rejoignant l'armée le lendemain de l'affaire de Savenay.

» Kleber et Marceau n'ignoraient pas que M. d'Autichamp, un des chefs vendéens, avait été blessé, et qu'il était

resté au Mans. On leur dit qu'un hussard lui avait donné son manteau pour le sauver. »

J'ajouterai ici quelques réflexions propres à faire connaître l'esprit des historiens de la Vendée.

On regrette de trouver dans les mémoires de madame de la Rochejaquelein (page 341), une anecdote outrageante pour madame Thoré. L'auteur n'aurait pas dû se permettre, *sur oui-dire*, une calomnie contre une excellente mère de famille, chez laquelle madame de la Rochejaquelein s'était établie à discrétion avec tout l'état-major vendéen, et l'avait forcée de se réfugier dans un réduit étroit, sans daigner la voir ni lui parler que pour lui abandonner sa fille.

M. de Bourniseaux (tome III, page 270) en a composé une anecdote de sa façon.

De son côté, M. Benaben (page 98) a tracé le tableau le plus hideux que l'on puisse imaginer des horreurs commises au Mans que l'on traita, dit-il, en ville prise d'assaut. Les historiens Beauchamp (tome II, page 238), et Bourniseaux (tome II, page 206), se sont empressés de répéter ce qu'a dit M. Benaben des malheureuses victimes que l'on mettait *en batterie*.... M. Bourniseaux ne s'est pas borné là, il a reproduit dans ses anecdotes (tome III, page 260) la même scène sous le titre de *Batteries nationales*...

J'avoue que je n'avais jamais entendu parler